

N° 61

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 16 novembre 1961.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet
de loi de finances pour 1962, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE
NATIONALE.

TOME III

AFFAIRES ETRANGERES

(Dispositions concernant les relations culturelles.)

Par M. Vincent DELPUECH,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Vincent Delpuech, René Tinant, vice-présidents ; Robert Chevalier, Claudius Delorme, Mohamed Kamil, secrétaires ; Mohamed Said Abdellatif, Al Sid Cheikh Cheikh, Jean de Bagneux, Clément Balestra, Jacques Baumel, Mohamed Belabed, Mouâaouia Bencherif, Jacques Bordeneuve, Florian Bruyas, Ahmed Chabaraka, Georges Cogniot, Gérard Coppentrath, André Cornu, Mme Suzanne Crémieux, MM. Georges Dardel, René Dubois, Charles Durand, Hubert Durand, Jules Emaillé, Yves Estève, Jacques Faggianelli, Manuel Ferré, Charles Fruh, Roger Garaudy, Djilali Hakiki, Alfred Isautier, Louis Jung, Adrien Laplace, Jacques de Maupeou, Mohamed el Messaoud Mokrane, Claude Mont, Jean Noury, Paul Pauly, Henri Paumelle, Lucien Perdereau, Gustave Philippon, Georges Rougeron, François Schleiter, Paul Symphor, Edgar Tallhades, Maurice Vérillon, Etienne Viallanes, Jean-Louis Vigier, Paul Wach.

Voilà les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1436 et annexes, 1445 (annexe 5), 1488 (2^e partie), 1503 et in-8° 331.

Sénat : 52 et 53 (tome III, annexe 3) (1961-1962).

Mesdames, Messieurs,

Le Rapporteur de votre Commission des Affaires culturelles, avant de vous présenter l'avis de celle-ci sur la partie du budget des Affaires étrangères de sa compétence, doit s'excuser d'avoir à présenter sensiblement les mêmes observations, sur les mêmes sujets, que l'année dernière.

C'est que, malgré tous les efforts déployés par le Parlement et par des fonctionnaires dévoués et conscients de l'importance de l'enjeu, les crédits qu'on nous demande de voter pour les relations culturelles avec l'étranger présentent toujours le même caractère d'insuffisance.

On ne saurait rien ajouter d'utile au rapport établi à ce sujet par notre éminent collègue M. le Professeur Portmann, au nom de notre Commission des Finances.

Regrettons seulement, avec lui, que les crédits affectés au Fonds culturel (4.300.000 NF) soient « restés immuables depuis leur première inscription budgétaire il y a quatre ans, exception faite d'une aumône de 500.000 NF accordée en 1960 et jamais renouvelée ».

Il paraît indispensable d'appeler l'attention du Sénat sur la situation nouvelle résultant de la création des Républiques africaines issues de la Communauté et de l'intérêt indiscutable pour notre pays de maintenir, dans ces États, l'enseignement et l'usage de la langue française. Il nous faut éviter de voir se répéter en Afrique et à Madagascar les fâcheuses conséquences constatées en Indochine après le départ de notre Administration : au Vietnam, en effet, si la langue française continue à être enseignée dans les écoles primaires, elle a été remplacée à peu près entièrement par la langue anglaise dans le monde du commerce et de l'industrie.

Pour atteindre ce but, il faut que la France, c'est-à-dire en fait ses éditeurs et ses exportateurs, fassent un effort important et soutenu de façon à pourvoir tous les pays d'outre-mer francophones, d'un nombre suffisant de journaux, de revues et de livres.

En ce qui concerne les livres, le Fonds culturel inscrit au budget du Ministère des Affaires étrangères, qui était de 600 millions à sa création, a été ramené, depuis plusieurs années, à 430 millions et il est déplorable que votre Commission des Affaires culturelles ne puisse déposer un amendement tendant à rétablir le crédit initial, amendement qui serait irrecevable par application de l'article 40 ; mais nous pouvons tout de même, et nous le faisons avec toute la vigueur possible, nous pouvons émettre le vœu que le Gouvernement saisisse une prochaine occasion, par exemple une loi de finances rectificative, pour nous donner satisfaction.

Quant à la presse, l'effort pour une meilleure diffusion doit porter notamment sur les transports.

A l'époque actuelle, la seule solution permettant la mise en vente rapide (48 heures au maximum) dans tous les pays du monde des journaux qui paraissent en France, aussi bien quotidiens que périodiques, est le transport par avions-cargos. Les moyens techniques sont à notre disposition, il suffirait de crédits supplémentaires pour réaliser cette diffusion. Il est bien évident que devraient être ainsi diffusées, non seulement la presse d'information pure, mais aussi et, peut-être, surtout, la presse à caractère scientifique, médical, technique et industriel très recherchée dans tous les pays où la langue française est pratiquée par une élite de médecins, ingénieurs, savants, etc.

Des crédits plus importants permettraient la diffusion plus large de nos œuvres dans tous les pays du Proche-Orient, où notre propagande a obtenu de bons résultats, ainsi qu'au Canada qui entend, plus que jamais, rester un pays relié à la France ainsi que le prouve la récente visite à Paris du Président du Conseil de Québec.

Il faut enfin signaler que si les efforts des éditeurs soutenus par le Fonds culturel ont permis d'atteindre un chiffre d'exportation du livre français de 150 millions de nouveaux francs en 1960, soit une augmentation de 25 % environ sur 1959, il n'en demeure pas moins que ces résultats demeurent faibles au regard des chiffres anglo-saxons pour la même durée, soit 750 millions de nouveaux francs, c'est-à-dire que, pour un livre français vendu à l'étranger, on en trouve cinq de langue anglaise et cela parce que les éditeurs anglo-saxons bénéficient d'une aide gouvernementale beaucoup plus importante que les éditeurs français.

Le montant des exportations pour la presse a plus que doublé depuis la création du Fonds culturel puisqu'il était alors, c'est-à-dire fin 1956, de 48 millions de nouveaux francs et qu'il a dépassé, en 1960, 100 millions de nouveaux francs, dont près de 90 millions sont représentés par la presse périodique et tout donne à croire que ce chiffre sera encore augmenté en 1961.

Il doit être permis d'espérer qu'en raison de la situation actuelle en Afrique, le Gouvernement tiendra à répondre à notre appel et que le Ministre des Affaires étrangères se souviendra de la promesse qu'il avait faite l'année dernière, à l'Assemblée nationale, d'augmenter les crédits.

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires culturelles donne un avis favorable à l'adoption du texte soumis à votre approbation.